

Communauté de Communes du Pithiverais Procès-Verbal de séance du Conseil Communautaire

Séance du 7 avril 2022 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-sept heures trente,
Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais, dûment convoqué en date du 1^{er} avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Dadonville, sous la présidence de Monsieur Patrick GUÉRINET, Premier Vice-Président de la CCDP.

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom	Présents	Absents	Observations
ASCOUX	BARRAULT	Brigitte		Exc	Pouvoir donné à Marc GAUDET
	GAUDET	Marc	XXX		
AUDEVILLE	CHENU	Matthieu	X		
AUTRUY-SUR-JUINE	GUERTON	Christophe	X		
BONDARROY	VILLETTE	Sylvie	X		
BOUILLY-EN-GATINAIS	VERNEAU	Philippe	XX		
BOUZONVILLE-AUX-BOIS	PERON	Francis		X	
	BARJONET	Thierry		Exc	
BOYNES	VALLOIS	Barbara		Exc	
	HERVE	Olivier	X		
CESARVILLE-DOSSAINVILLE	COLMAN	Philippe	X		
	DENIAU	Evelyne	X		
CHILLEURS-AUX-BOIS	LEGRAND	Gérard	X		
	FILS	Sandrine		Exc	
COURCY-AUX-LOGES	BONILLO	Jean-Pierre		Exc	
	CHAMARD	Sophie			Pouvoir donné à Evelyne CHARVIN Secrétaire de séance
CHARVIN	Evelyne	XX			
DADONVILLE	LOUBIE	Jean-Paul	X		
	DE LA TAILLE	Monique	XX		
ENGENVILLE	LENOBLE	Denis	X		
ESTOUY	DE BOUVILLE	Anne-Jacques	XX		
GIVRAINES	GUERINET	Patrick	XX		Président de séance
GUIGNEVILLE	AMIARD	Jérémie	X		
INTVILLE-LA-GUÉTARD	ALANIC	Gilles		Exc	Suppléé par Hervé COUPET Suppléant
	COUPET	Hervé	X		
LAAS	LOZE	Maurice		Exc	
MAREAU-AUX-BOIS	ROUVREAU	Isabelle	X		
MARSAINVILLIERS	MONCEAU	Didier	X		
MORVILLE-EN-BEAUCE	JEANNE	Georges	X		
PANNECIERES	BRECHEMIER	José	X		
	AFACAN	Ercan	X		
PITHIVIERS	BEVIERE	Monique	XX		
	BILBOT	Nadia		Exc	
	BROSSE	Anthony		Exc	Pouvoir donné à Anne-Jacques DE BOUVILLE
	BUIZARD-BLONDEAU	Maxime	X		
	DOUELLE	Nadine		Exc	Pouvoir donné à Marie-Claire LEVEQUE
	HINCKY	Françoise	XX		
	JORY	Françoise	X		
	LEVÉQUE	Marie-Claire	XXX		
	MEUNIER	Anne-Laure		Exc	Pouvoir donné à Patrick GUÉRINET
	NOLLAND	Philippe		Exc	Pouvoir donné à Monique DE LA TAILLE
	RUBICONDO	Yves		Exc	Pouvoir donné à Françoise HINCKY
	SIMONET	Christophe		Exc	Pouvoir donné à Marc GAUDET
SOUILAH	Mohammed		Exc	Pouvoir donné à Marie-Claire LEVEQUE	
STROMBONI	Thierry		Exc	Pouvoir donné à Monique BEVIERE	
	BARBIER	Marie-Claude		X	
PITHIVIERS-LE-VEIL	CHALINE	Philippe	X		
	LE BORGNE	Guy	X		
RAMOULU	DORCHENE	Martine		Exc	
ROUVRES-SAINT-JEAN	BRETONNET	Jean-Luc	X		
	SANTEAU	Lionel	X		
SERMAISES	AUVRAY	Chantal	XX		
	BRUNEAU	James		Exc	Pouvoir donné à Chantal AUVRAY
THIGNONVILLE	PIERQUIN	José	X		
	BLONDEL	Christian		Exc	Pouvoir donné à Philippe VERNEAU
VRIGNY	TRANSON	Marc		Exc	Suppléant
	PAILLOUX	Patricia	X		

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Vice-Président nomme Madame Évelyne CHARVIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir effectué l'appel et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Vice-Président ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

Numéro d'ordre	Libellé	Délibération associée
DÉBATTRE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB)		
1	Présentation du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	-
2	Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote des Budgets 2022 <i>- Remplace la délibération du 03 février 2022</i>	n°2022-12
DECISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION		
3	Information sur les décisions prises par délégation de pouvoir au Président	-
QUESTIONS DIVERSES		

Préalablement à l'ouverture de la séance, Monsieur Patrick GUÉRINET – Premier Vice-Président de la CCDP et Président de séance - présente les excuses de Monsieur le Président de la CCDP. Ce dernier ne pouvant assister à la séance, Monsieur GUÉRINET assure la présidence de la séance, conformément aux dispositions applicables en la matière.

Monsieur GUÉRINET constate, en sa qualité de Président de séance, que tous les conseillers ont bien reçu le procès-verbal de la précédente séance du conseil communautaire (3 février 2022) et le soumet à leur approbation. Il rappelle que pour être retranscrites au sein du procès-verbal, les interventions doivent être orales.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président de séance rappelle que le Conseil communautaire n'ayant pu adopter les Budgets 2022 le 31 mars 2022 comme initialement prévu, il se réunit à nouveau aujourd'hui pour débattre des orientations budgétaires. Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales imposent, en effet, la tenue d'un tel débat dans les deux mois précédant l'examen du Budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) de la CCDP ayant fait l'objet d'un examen en séance suivi d'un débat le 3 février 2022, le délai de deux mois est ainsi dépassé. Ceci rend nécessaire la tenue de cette séance consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Débattre des Orientations Budgétaires (DOB)

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Madame Chantal AUVRAY, Membre du Bureau déléguée aux Ressources Humaines et Adjointe au Maire de Sermaises, présente le rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant la collectivité. Communiqué préalablement aux élus, ce dernier sera annexé à la délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire.

Madame AUVRAY souligne qu'au sein de la CCDP, les postes à pourvoir sont ouverts aussi bien aux femmes qu'aux hommes et que le sexe ne saurait constituer un critère de sélection des candidats. Elle précise qu'en 2021, la CCDP comptait - parmi ses 107 agents - 78 femmes et 29 hommes, les femmes représentant ainsi 73% des effectifs de la collectivité. De même, les postes d'encadrement sont majoritairement occupés par des femmes.

TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE PRÉALABLE AU VOTE DES BUDGETS 2022

Monsieur le Président de séance rappelle le contexte économique et financier dans lequel s'inscrit l'exercice 2022. Il précise ainsi que la reprise économique observée au niveau mondial reste dépendante de l'incertitude liée à la crise sanitaire ainsi que des tensions inflationnistes et des difficultés d'approvisionnement rencontrées.

Il fait également le point sur la situation financière de la communauté de communes et revient sur les faits marquants de l'exercice 2021. Même si les finances de la communauté de communes sont saines et son endettement très correct au regard des normes financières, il a été demandé à chaque service de contenir ses dépenses au maximum. De même, Monsieur le Président de séance rappelle qu'il a été procédé à une estimation prudente des recettes.

Monsieur le Président de séance propose de ne pas augmenter, cette année encore, les taux de fiscalité afin de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages et des entreprises.

En 2022, la CCDP va poursuivre ses investissements structurants pour le territoire avec notamment :

- Le versement du solde des dépenses relatives à la construction du gymnase de Dadonville ;
- La finalisation des travaux d'agrandissement du siège communautaire ;
- Le lancement du concours relatif à la construction d'un groupe scolaire intercommunal sur la commune de Boynes ;
- Le démarrage des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Clos Beauvoys ;
- Des investissements au sein de la voirie communautaire et des établissements scolaires du territoire.

Monsieur le Président de séance rappelle que 3,9 millions d'euros ont été investis sur le territoire en 2021 au titre du programme pluriannuel d'investissement.

Des travaux de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments seront aussi programmés tandis qu'une enveloppe destinée aux aides économiques versées aux entreprises sera prévue. Un conventionnement avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) permettra également de lancer à l'automne un programme d'amélioration de l'habitat. En raison des délais nécessaires à l'instruction des dossiers, il n'est pas certain que des aides soient versées en 2022. Néanmoins, un crédit sera réservé pour cette opération.

Le financement de ces investissements sera réalisé à l'aide des dotations d'investissement de l'État, de l'autofinancement de la section de fonctionnement ainsi que de subventions sollicitées auprès de différents partenaires financiers.

Au niveau du Budget ZAE CCDP, des acquisitions de terrains sont prévues en 2022 pour un montant de 52 400 €. Une enveloppe devrait également être inscrite pour l'entretien des espaces verts (50 000 €), la réalisation de travaux divers (30 000 €) et la réalisation de fouilles archéologiques (90 000 €). De même, une enveloppe sera prévue pour la prise en charge des frais de personnel relatifs au traitement des dossiers. Au niveau des recettes, sont prévues des ventes de terrains pour un montant de 1 439 000 € :

- le lot n°2 de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) Saint Eutrope à Escrennes, soit 69 490 m², à la société JMG PARTNERS pour un montant de 1 042 350 € ;
- le lot n°5 de la ZAE Saint Eutrope, soit 19 336 m², à la société MOBILITY pour un montant de 290 040 € ;
- les délaissés de l'A19 situés aux abords de cette même zone à FM LOGISTIC pour un montant de 18 246 € ;
- le lot n°2a de la ZAE de Senives à Pithiviers, soit 1 637 m², à la SCI L'AVENIR pour un montant de 37 651 € ;
- les parcelles YR 96p et YR 99 de la ZAE de Morailles à Pithiviers-le-Vieil, soit 7 913 m², à la SCI LA COLLINE pour un montant de 51 000 €.

En section d'investissement, des avances devraient être remboursées en ce qui concerne les zones de Pithiviers-le-Vieil (51 000 €) et Pithiviers (37 651 €) suite aux ventes de terrains réalisées. D'autres avances seront éventuellement demandées aux communes pour couvrir les acquisitions.

Concernant la ZAE de Sermaises, est prévue la vente du dernier terrain disponible pour environ 850 000 €. Les résultats seront repris par anticipation dès le vote du Budget primitif. Il sera ensuite possible d'envisager la clôture de ce Budget et le remboursement des excédents et avances au Budget principal.

Le Budget ADS s'est, quant à lui, caractérisé, en 2021, par une forte augmentation du nombre de dossiers traités par le service. Un recrutement supplémentaire pourra être envisagé si cette tendance se confirme. 2021 a été marquée par le déménagement du service au 53 Faubourg d'Orléans à Pithiviers, locaux dont la communauté de communes est propriétaire. Les locaux actuellement occupés par le centre instructeur des

autorisations du droit des sols étant la propriété de la CCDP, aucun loyer n'est budgétisé pour 2022. En revanche, la partie fluides sera refacturée.

Le Budget SPANC 2022 se compose, quant à lui, de la rémunération du prestataire en charge des contrôles (la société ACE Assainissement), de celle des agents de la CCDP ainsi que de la dotation aux amortissements. Les contrôles facturés aux usagers permettront d'équilibrer le Budget, de même que la reprise de l'excédent d'investissement réalisé en 2021.

DÉLIBÉRATION N°2022-12

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment son article 13 II,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 article 1 – relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-1-2 et D. 2311-16 portant présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet du Budget,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1, D. 2312-3, L.5211-36 et D.5211-18-1 portant institution d'un Débat d'Orientation Budgétaire et précisions sur les règles de transparence et de publication du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Considérant l'obligation pour les établissements publics dont les groupements comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, d'établir chaque année un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Étant précisé que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif permettant à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif et d'être informée de la situation financière de la collectivité. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Vu le projet de rapport sur les orientations Budgétaires (ROB) et le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement communiqués aux conseillers communautaires,

Après discussions et échanges de vues,

ENTENDU L'EXPOSÉ DU VICE-PRÉSIDENT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, préalable au vote du Budget Primitif 2022, dont le rapport est annexé à la présente délibération.

VOTES :	
	Pour : 45
	Contre : 0
	Abstention : 1 : Georges JEANNE.

Décisions prises par délégation

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu des délibérations n°2020-77 du 15 juillet 2020 et n°2021-110 du 21 octobre 2021, Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises par délégation dans les domaines suivants :

- **FONCIER / URBANISME**

Monsieur le Président a reçu délégation de « procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires, au nom de la communauté de communes, lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés ».

Objet : Travaux sur les bâtiments communautaires : Dépôts de demandes d'urbanisme au nom de la CCDP
(n°DP-2022-06)

Modalités :

Un certain nombre de travaux sur les bâtiments communautaires nécessitent de déposer des demandes d'urbanisme au nom de la CCDP dans le cadre des opérations suivantes :

<i>Nature des travaux</i>	<i>Localisation</i>
Remplacement de menuiseries extérieures au sein de l'École de Santeau	8, rue de la Laiterie 45170 SANTEAU
Remplacement d'une menuiserie extérieure et dépose d'une verrière au sein de l'École élémentaire de Vrigny	Rue des écoles 45300 VRIGNY
Remplacement de menuiseries extérieures au Restaurant scolaire et à l'École élémentaire de Dadonville	91-93 route de Pithiviers 45300 DADONVILLE
Remplacement de la couverture du bâtiment technique de la Piscine de Pithiviers-le-Vieil	Allée des Platanes 45300 PITHIVIERS-LE-VIEIL
Installation d'un auvent – ALSH de Bellecour	Avenue du Maréchal Berthier 45300 PITHIVIERS

Monsieur le Président sollicite toutes les autorisations d'urbanisme pour les opérations susvisées et signe l'ensemble des actes et documents relatifs à l'exécution de celles-ci.

- **FINANCES**

Monsieur le Président a reçu délégation de « solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de toutes subventions possibles au taux le plus élevé ».

Objet : Demande de subvention au titre du volet 2 du contrat départemental 2017/2019 pour les travaux d'agrandissement du siège de la CCDP
(n°DP-2022-07)

Modalités :

Monsieur le Président sollicite auprès du Département du Loiret la subvention de 189 067,00 € accordée au titre du volet 2 du contrat départemental 2017/2019 pour les travaux d'agrandissement du siège de la CCDP.

Objet : Demande de subventions au titre de l'appel à projets CAF 2022 « Fonds Publics et Territoires »
(n°DP-2022-21)

Modalités :

Monsieur le Président sollicite une aide financière, auprès de la Caisse des Allocations Familiales du Loiret, dans le cadre de l'appel à projets 2022 « Fonds Publics et Territoires », en vue de la réalisation de projets 2022 émanant des services Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse :

- Achat d'un abri de jardin pour le multi-accueil
- Travaux d'aménagement des vestiaires du multi-accueil
- Achat de 2 poussettes électriques pour le multi-accueil
- Aménagement d'un abri pour poussettes sur le Relais Petite Enfance de Sermaises
- Aménagement d'un sol sportif sur le gymnase d'Ascoux pour l'itinérance du Relais Petite Enfance
- Installation d'un auvent à l'entrée de l'accueil de loisirs de Bellecour à Pithiviers
- Travaux de rafraîchissement de la salle de motricité et toilettes élémentaires à l'accueil de loisirs Bellecour à Pithiviers et pose de cabines dans les sanitaires maternels
- Aménagement d'une salle de motricité dans l'ancien restaurant scolaire à l'accueil de loisirs de Sermaises
- 2^{ème} phase de réhabilitation du patio du pôle Jeunesse à Bellecour, Pithiviers
- Travaux de rénovation et accessibilité du pôle jeunesse ANIMADO à Chilleurs-aux-Bois

• **COMMANDE PUBLIQUE**

Monsieur le Président a reçu délégation de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieur à 1 500 000,00 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets ».

Objet : Mission de programmiste pour la construction d'un groupe scolaire à Boynes
(n°DP-2022-08)

Signataire :

SAS AVENSIA
3 impasse de la Devinière
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

Date de la consultation :

Date de présentation du rapport
d'analyse des offres :

Date de signature du contrat :

10/12/2021

02/02/2022

17/02/2022

Modalités :

Signature du marché relatif à la mission de programmiste pour la construction d'un groupe scolaire à Boynes avec la SAS AVENSIA, pour un montant total de 39 075,00 € HT, soit 46 890,00 € TTC, correspondant à :

- Tranche ferme : 19 500,00 € HT soit 23 400,00 € TTC
- Tranche optionnelle n° 1 : 12 750,00 € HT soit 15 300,00 € TTC
- Tranche optionnelle n° 2 : 6 825,00 € HT soit 8 190,00 € TTC

Objet : Travaux de remplacement de menuiseries extérieures et de reprise de peinture dans les bâtiments communautaires – programme 2020 / Avenant n°1 au lot n°1 : Bâtiments scolaires et périscolaires de Pithiviers – Menuiseries extérieures
(n°DP-2022-14)

Signataire :

MPP NORBA CENTRE
37 route de Malesherbes
45390 PUISEAUX

Date de la consultation :

Date de présentation du rapport
d'analyse des offres :

Date de signature de l'avenant :

28/04/2020

06/07/2020

08/03/2022

Modalités :

Signature de l'avenant n°1 au lot n°1 (Bâtiments scolaires et périscolaires de Pithiviers – Menuiseries extérieures) du marché de travaux de remplacement de menuiseries extérieures et de reprise de peinture dans les bâtiments communautaires – programme 2020.

Cet avenant met fin au marché avec l'entreprise MPP NORBA CENTRE car certains travaux ont fait l'objet de refus de l'Architecte des Bâtiments de France concernant les travaux de menuiseries extérieures devant être exécutés à l'école Denis Poisson de Pithiviers (menuiseries extérieures en aluminium sur la partie cour intérieure de ladite école).

Il est convenu entre les parties qu'aucune indemnité ni pénalité ne seraient versées.

Objet : Travaux de remplacement de menuiseries extérieures et de reprise de peinture dans les bâtiments communautaires – programme 2020 – Avenant n°1 au lot n°2 : Bâtiments scolaires et périscolaires de Pithiviers – Peinture
(n°DP-2022-15)

Signataire :

ASSELIN SA
ZI Chemin de Cuiry - BP 73
45502 GIEN CEDEX

Date de la consultation :

Date de présentation du rapport
d'analyse des offres :

Date de signature de l'avenant :

28/04/2020

06/07/2020

08/03/2022

Modalités :

Signature de l'avenant n°1 au lot n°2 (Bâtiments scolaires et périscolaires de Pithiviers – Peinture) du marché de travaux de remplacement de menuiseries extérieures et de reprise de peinture dans les bâtiments communautaires – programme 2020.

Cet avenant met fin au marché avec l'entreprise ASSELIN SA car certains travaux ont fait l'objet de refus de l'Architecte des Bâtiments de France concernant les travaux de menuiseries extérieures devant être exécutés à l'école Denis Poisson de Pithiviers (menuiseries extérieures en aluminium sur la partie cour intérieure de ladite école).

Il est convenu entre les parties qu'aucune indemnité ni pénalité ne seraient versées.

- **LOUAGE DE BIENS**

Monsieur le Président a reçu délégation de « décider de la conclusion et de la révision du louage de biens pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Objet : Avenant n°1 au bail de location par la CCDP de l'appartement n°5 de la Maison d'Accueil et des Services situé au 45 rue de Paris à Sermaises
(n°DP-2022-09)

Modalités :

Signature de l'avenant n°1 au bail de location de l'appartement n°5 entre la CCDP et Madame Ana LOPES, afin de modifier les modalités de paiement des loyers et charges (passage au prélèvement automatique) à compter du 15 mars 2022.

Objet : Avenant n°1 au bail de location par la CCDP de l'appartement n°3 de la Maison d'Accueil et des Services situé au 45 rue de Paris à Sermaises
(n°DP-2022-10)

Modalités :

Signature de l'avenant n°1 au bail de location de l'appartement n°3 entre la CCDP et Monsieur Hocine HADJEB, afin de modifier les modalités de paiement des loyers et charges (passage au prélèvement automatique) à compter du 15 mars 2022.

Objet : Convention de mise à disposition des terrains et installations communes de la Base de loisirs de Bellebat
(n°DP-2022-11)

Modalités :

Signature de la convention de mise à disposition des terrains et installations communes de la Base de loisirs de Bellebat avec l'association « Les Arquebusiers ». Cette convention est valable pour une durée de trois ans et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

Objet : Convention de mise à disposition de la cour et du préau de l'école d'Escrennes
(n°DP-2022-13)

Modalités :

Signature de la convention de mise à disposition de la cour et préau de l'école d'Escrennes avec la commune d'Escrennes, le SIRIS Escrennes-Mareau-Santeau et la société de tir « Les Amis de l'école ». Cette convention est valable pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

Objet : Avenant n°1 au bail de location par la CCDP de l'appartement n°6 de la Maison d'Accueil et des Services situé au 45 rue de Paris à Sermaises
(n°DP-2022-19)

Modalités :

Signature de l'avenant n°1 au bail de location de l'appartement n°6 entre la Communauté de Communes du Pithiverais et M. Julien PERRAULT, afin d'y ajouter Mme Jessica PEREIRA en tant que co-titulaire du bail, à compter du 10 juin 2022.

- **ADOPTION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Monsieur le Président a reçu délégation pour « Adoption de conventions ou avenants de partenariat n'impliquant aucun moyen financier pour la communauté de communes hormis humain et/ou matériel déjà existants ».

Objet : Convention de restauration entre le Cercle mixte 44/3 de la Gendarmerie Nationale et la CCDP
(n°DP-2022-12)

Modalités :

Signature d'une convention de restauration dans le cadre du projet d'administration de la CCDP offrant la possibilité aux élus et agents de bénéficier des prestations proposées par le Cercle mixte 44/3 de la Gendarmerie Nationale.

La convention est valable pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

Objet : Convention de partenariat avec la Mission Locale du Pithiverais
(n°DP-2022-16)

Modalités :

Le dispositif « Contrat d'Engagement Jeunes », piloté par la Mission Locale du Pithiverais, vise à accompagner les jeunes, public du Point Information Jeunesse (PIJ) de la CCDP.

La convention de partenariat, qui encadre les interventions du PIJ à la Mission Locale du Pithiverais, est valable pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction maximum trois fois.

Objet : Convention de partenariat avec la Fédération Léo Lagrange
(n°DP-2022-17)

Modalités :

Dans le cadre du projet éducatif commun à la direction des Services à la Population, les services Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pithiverais travaillent en partenariat avec les acteurs intervenant auprès des jeunes du territoire.

Le partenariat avec la Fédération Léo Lagrange se traduit par des actions conjointes au profit des jeunes dans le cadre de leurs projets éducatifs respectifs.

La convention de partenariat, qui encadre les interventions, est valable pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction maximum trois fois.

Objet : Convention de partenariat avec la CAF du Loiret dans le cadre du dispositif « Aide aux Vacances Enfants » (AVE) pour les séjours enfants et adolescents
(n°DP-2022-20)

Modalités :

Dans le cadre du projet éducatif commun à la direction des Services à la Population, les services Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pithiverais organisent des séjours à destination des enfants et adolescents.

La convention de partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales du Loiret permet à la CCDP, gestionnaire de séjours d'accueil avec hébergement organisés durant les vacances scolaires, d'accepter les bons « Aide aux Vacances Enfants » (AVE) des familles allocataires de la CAF éligibles.

La convention est conclue du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 et prévoit les modalités de mise en place de l'AVE au bénéfice des familles allocataires CAF.

• **LOUAGE DE BIENS**

Monsieur le Président a reçu délégation pour « Modification de règlements de fonctionnement des équipements et structures communautaires, n'impliquant aucun nouveau tarif ».

Objet : Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil « A Petits Pas »
(n°DP-2022-18)

Modalités :

Dans le cadre du projet éducatif commun à la direction des Services à la Population, il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement du multi-accueil « A Petits Pas », sur proposition de la Commission Petite Enfance réunie le 1^{er} mars 2022.

Étant précisé que les principales modifications portent sur les éléments suivants :

- actualisation des horaires et précisions sur les horaires arrivées et départ ;
- précision sur les journées de fermeture pour journée pédagogique et fermeture exceptionnelle ;
- actualisation des modalités relatives à l'accueil occasionnel ;
- actualisation des documents administratifs à fournir ;
- remplacement du terme "adaptation" par "familiarisation" ;
- modification de la Trésorerie suite à la fermeture de celle du Malesherbois.

Affaires diverses

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance du Conseil Communautaire (vote des Budgets) aura lieu le jeudi 7 avril 2022 à 18h00 à la salle polyvalente de Dadonville.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Président de séance clôt la séance à 17h59.

Le secrétaire de séance,
Madame Évelyne CHARVIN